

Service des Eaux - Interconnexion réversible entre les réservoirs de Planoise et Chailluz - Convention de passage avec Réseau Ferré de France (RFF)

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Conseil Municipal a adopté lors de sa séance du 20 mars 2003, le programme de travaux pour l'année 2003 du service des eaux, comprenant l'achèvement de l'interconnexion réversible entre les réservoirs de Planoise et de Chailluz. Les 3700 m de conduites de 500 mm de diamètre seront implantés sur les voies suivantes :

- chemin de la Combe Noire
- chemin des Quatrouillots
- chemin des bas de Chailluz
- chemin de Tallenay
- chemin des Relançons

Ce tracé comprend la traversée de la voie SNCF Besançon-Vesoul au passage à niveau n°2 (Chemin de la Combe Noire) et nécessite la signature d'une convention relative au passage de la conduite dans le domaine public Réseau Ferré de France (RFF). Cette convention précise les conditions techniques de réalisations des travaux, les protections à mettre en oeuvre contre les perturbations électriques, les conditions de fonctionnement, d'entretien, de modification ou de déplacement, les responsabilités et assurances pendant et après les travaux ainsi que la redevance annuelle d'occupation du domaine de RFF (70 € révisable annuellement).

Après avis favorable de la Commission Patrimoine, Eau, Assainissement, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention avec RFF (Réseau Ferré de France) ;
- inscrire la dépense correspondante au chapitre 011 nature 6378 autres taxes, redevances, et autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.